Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260309-2026_03_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-03-15

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT, Benjamin DANILO, François BEDARD ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

Absents : Monsieur Benjamin DANILO, pouvoir à Madame Christelle QUEMARD
Monsieur Cyril LEGRAND, pouvoir à Madame Catherine BONNARD

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12 ; Pouvoir : 02 ; Absents : 02

Budget Assainissement : Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement 2025 suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
023 - Virement à section investissement	30 076 ,33 €	002 - Résultat reporté	00,00 €
042 - Opération ordre transfert entre sections	17 000,00 €	013 - Opérations ordre transfert entre sections	20 350,52 €
66 - Charges financières	10 923,67 €	70 - Produit de services	37 649,48 €
Total	**58 000,00 €**		**58 000,00 €**

Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
001 - Solde d'exécution reporté	51 424,07 €	001 - Solde d'exécution reporté	00,00 €
040 - Opération d'ordre	20 350,52 €	021 - Virement de la section d'exploitation	30 076,33 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 948,14 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	36 277,27 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	38 642,66 €
		13 - Subventions d'investissement	35 281,01 €
Total	**121 000,00 €**		**121 000,00 €**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité de ses membres présents.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260309-2026_03_15-DE

Le Maire,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 11 mars 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.